N° 91

SÉNAT

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1977-1978

Appere au procès-verbal de la séance du 22 novembre 1977.

AVIS

PRÉSENTÉ

au nom de la Commission des Affaires étrangères, de la Défense et des Forces armées (1), sur le projet de loi de finances pour 1978, ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

TOME VIII

Défense.

SECTION « MARINE »

Par M. Max LEJEUNE.

Sénateur.

Voir les numéros:

Assemblée Nationale (5º législ.): 3120 et annexes, 3131 (tomes I à III et annexes 50 et 51), 3150 (tome VI) et in-8° 770.

Sénat: 87 et 88 (tomes I, II et III, annexes 41 et 42) (1977-1978).

Loi de finances. — Défense nationale - Marine nationale.

⁽¹⁾ Cette commission est composée de : MM. André Colin, président ; Jacques Ménard, Emile Didler, Antoine Andrieux, Georges Repiquet, vice-présidents ; Jacques Genton, Serge Boucheny, Philippe Machefer, Francis Palmero, secrétaires ; Michel d'Aillères, Gilbert Belin, Jean Bénard Mousseaux, André Bettencourt, Eugène Bonnet, Charles Bosson, Raymond Bourgine, Louis Brives, Jacques Chaumont, Georges Constant, Gilbert Devèze, Jean Garcia, Lucien Gautier, Alfred Gérin, Mme Marie-Thérèse Goutmann, MM. Marcel Henry, Louis Jung, Jean Lecanuet, Max Lejeune, Louis Le Montagner, Louis Longequeue, Louis Martin, Michel Maurice-Eokanowski, Jean Mercler, Claude Mont, André Morice, Paul d'Ornano, Jean Péridier, Edgard Pisani, Robert Pontillon, Roger Poudonson, Eugène Romaine, Abel Sempé, Edouard Soldani, Jean-Louis Vigler, Emile Vivier, Albert Voilquin, Michel Yver.

SOMMAIRE

	Pages.
Introduction	3
PREMIÈRE PARTIE. — Analyse du projet de budget 1978	5
A. — Physionomie générale	5
B Titre III Dépenses ordinaires	5
C Titre V Dépenses en capital	8
DEUXIÈME PARTIE. — Missions et activités de la Marine	13
TROISIÈME PARTIE. — L'évolution de nos forces	19
QUATRIÈME PARTIE Le personnel	21
Conclusion	25

INTRODUCTION

L'année qui s'achève a été marquée par un regain d'intérêt pour les problèmes de la mer.

Le 17 février, sous les auspices des groupes de la mer du Sénat, de l'Assemblée Nationale et du Conseil économique et social, se sont tenues les premières assises de la mer qui réunissaient, en plus de nombreux parlementaires, un grand nombre de personnalités appartenant aux milieux économiques, à l'université, au monde des affaires.

Les 7 et 8 juin, l'Assemblée Nationale a mené un débat, attendu depuis longtemps, sur les problèmes de la mer, débat riche en interventions intéressantes et particulièrement marqué par une importante déclaration du Gouvernement sur notre avenir maritime.

Ces assises et ce débat ont, bien évidemment, traité de l'ensemble des problèmes maritimes : pêche, marine marchande, exploitation des océans, etc. Mais ils ont aussi insisté sur la nécessité pour la France de disposer d'une puissante marine militaire. Et le Premier Ministre a conclu le débat de l'Assemblée en déclarant : Pour que notre Marine puisse jouer le rôle qui l'attend, il faudra examiner attentivement le problème de ses moyens, et ce sera fait, comme par le passé.

De son côté, lors de son voyage en Bretagne, au mois de février, M. Valéry Giscard d'Estaing, Président de la République. déclarait : Je souhaite que s'attache à ma présidence l'idée d'une expansion maritime de la France », et encore : « La décennie 1975-1985 doit être celle de la vocation maritime de la France.

Le projet de budget qui nous est proposé traduit-il dans les faits les intentions ainsi exprimées? Pour le voir, nous nous attacherons, après avoir analysé dans une première partie les crédits de la section Marine, à examiner la situation actuelle de nos forces navales, leurs perspectives d'avenir et leur adaptation à la politique que nous entendons mener.

PREMIERE PARTIE

ANALYSE DU PROJET DE BUDGET 1978

A. - Physionomie générale du budget « Marine ».

Le tableau qui fait l'objet de l'annexe A récapitule les grandes lignes du budget de la Marine pour 1978. Il montre en particulier :

- a) que la part du budget Marine dans le budget de la Défense, qui avait cru de 15.07 à 17.55 % en 1977, a de nouveau décru pour atteindre 16.72 %:
- b) que les dépenses ordinaires de la Marine augmentent cette année plus vite que les dépenses ordinaires de la Défense (\cdot 17.6 $\stackrel{\leftarrow}{\sim}$ contre \cdot 14.4 $\stackrel{\leftarrow}{\sim}$):

Les parts respectives du titre III et du titre V restent pratiquement les mêmes.

B. - Titre III. - Dépenses ordinaires.

1. — Vue d'ensemble

Les crédits prévus au titre III pour 1978 sont de 5 985 millions 982 000 F. Ils comprennent :

L'augmentation, par rapport aux crédits inscrits à la loi de finances de 1977, est de 16.7 (c.

Le tableau figurant en annexe B donne la répartition, par parties et chapitres, des crédits demandés. Il fait apparaître une croissance de 18.1 % des dépenses de personnel et de 15,2 % des dépenses de matériel

2. — Effectifs

2.1. — Les effectifs budgétaires moyens prévus pour 1978 sont les suivants :

CATEGORIE	1977	1978	VAPIATION
Officiers	4 327 28 164 35 794	4 230 29 152 34 848	- 97 + 988 - 946
Tolaux	68 285	68 230	— 55

2.2. — Ces variations comportent principalement :

- une diminution de 30 du nombre des lieutenants et enseignes de vaisseau, gageant l'augmentation du nombre des majors. Cette mesure sera reconduite chaque année jusqu'en 1980 pour aboutir à un corps de 969 majors (dont 13 pour la gendarmerie maritime);
- le passage dans le corps technique de l'armement de 25 officiers d'administration :
- la création de 988 postes d'officiers-mariniers, en vue de poursuivre le « repyramidage » des effectifs de la Marine, et la suppression correspondante de 946 postes d'hommes du rang;
- parmi les hommes du rang, la suppression de 1810 postes d'active et la création de 864 postes de marins du contingent.

Ces deux dernières mesures sont destinées à augmenter le pourcentage des officiers mariniers dans les personnels de carrière et sous contrat. Des mesures analogues devront être prises dans les budgets à venir pour amener ce pourcentage au niveau de celui qui existe dans les Armées de Terre et de l'Air.

3. — Chapitre 31-12. — Personnels. — Rémunérations d'activité

1977		1978	
Crédits votés.	Services votés.	Mesures nouvelles.	Total.
3 000,9	2 824	. 176,9	3 900,9

Las 176,9 millions de francs de mesures nouvelles comportent essentiellement la poursuite du « repyramidage » des corps d'officiers et des équipages de la Flotte.

4. — Chapitre 34-11. — Alimentation

1977	?	1978	
Crédits votés.	Services votés.	Mesures nouvelies.	Total.
272,1	306,1	8,1	314,2

Les mesures nouvelles comportent essentiellement une provision pour hausses destinée à permettre d'ajuster la prime d'alimentation du personnel.

5. — Chapitre 34-12. — Entretien et activités des forces

1977		1978	
Crédits votés.	Services votés.	Mesures nouvelles.	Total.
429,8	431,3	56,1	487,5

Les crédits de ce chapitre augmentent de 13,4 %.

6. — Chapitre 34-14. — Carburants et combustibles opérationnels

1977		1978	
Crédits votés.	Services votés.	Mesures nouvelles.	Total.
203,7	203,7	70,9	274,6
Dont : Flotte 122,9	122,9	56	179
Flotte 122,9 Aéro 80,7	80,7	14,9	95,6

L'augmentation de 34,8 % des crédits de ce chapitre va permettre, à condition que le prix des carburants reste stable, d'arrêter l'hémorragie de nos stocks et d'augmenter légèrement l'activité de nos forces.

7. — Chapitre 34-31. — Entretien de la Flotte, des munitions et des matériels divers. — Programmes

1977			
Crédits votés.	Services votés.	Mesures nouvelles.	Total.
1 052,1	1 052,1	115,9	1 168

Les crédits de ce chapitre n'augmentent que de 11 %, leur pouvoir d'achat reste stable. C'est dire que l'entretien de nos bâtiments, de plus en plus indispensable en raison de leur vieillissement, va continuer à être précaire. Comme les années passées, les crédits de 1978 ne permettront d'assurer qu'un entretien convenable, sans qu'on puisse rattraper les insuffisances passées.

8. — Chapitre 34-35. — Entretien des matériels aériens

1977	1978			
Crédits votés.	Services votés.	Mesures nouvelles.	Total.	
224,1	218,9	42,3	261,2	

C. — Titre V. — Dépenses en capital.

1. — VUE D'ENSEMBLE

Les autorisations de programme (AP) passent de 4 890 millions de francs en 1977 à 5 943 millions de francs en 1978, soit une augmentation de 21,5 p. 100.

Les crédits de paiement (CP) passent de 4561,8 millions de francs à 5311,8 millions de francs, en augmentation de 16,3 p. 100.

La répartition des autorisations de programme et crédits de paiement par chapitres figure en annexe C.

2. — Chapitre 51-71. — Etudes, recherches et prototypes

Les 680 millions de francs d'autorisations de programme figurant à ce chapitre marquent une augmentation de 22,5 p. 100 sur les autorisations de programme de 1977 (555 millions de francs). Les crédits de paiement passent, quant à eux, de 560 à 623 millions de francs, en augmentation de 11,3 p. 100.

La plus grande partie des crédits (363 millions de francs) doit être consacrée aux études pour la Flotte confiées à la Direction technique des constructions navales et à la Direction technique des engins, 280 millions de francs seront consacrés aux études pour l'aéronautique navale confiées à la Direction technique des constructions navales, à la Direction technique des constructions aéronautiques et à la Direction technique des engins.

Les domaines sur lesquels portent ces études sont très variés : optronique, modernisation du système d'armes mer-air Masurca, missile à changement de milieu SM 39, radar à balayage électronique, torpille légère, sonar futur, contre-mesures électroniques, avion Patmar, avion-école futur.

Malgré l'augmentation des crédits de paiement, il a fallu renoncer à un certain nombre d'études, en particulier dans le domaine de la guerre électronique, de façon à maintenir des crédits suffisants pour les recherches jugées essentielles (Masurca, SM 39). Une telle situation peut devenir préjudiciable, non seulement pour la Marine, mais aussi pour certaines de nos industries de pointe.

3. — CHAPITRE 53-51

MATÉRIELS DE SÉRIE DE L'AÉRONAUTIQUE NAVALE

3.1. — Les autorisations de programme de ce chapitre sont de 1 390 millions de francs (4-13%).

Elles seront consacrées :

- pour 810 millions de francs au programme Super-Etendard;
- pour 100 millions de francs au programme WG 13 Lynx :
- pour 360 millions de francs à la commande de rechanges (chiffre encore insuffisant bien qu'en augmentation sur celui de 1976).

3.2. — Destiné à nos porte-avions, le Super-Etendard est un monoplace monoréacteur d'assaut qui peut emporter l'arme nucléaire tactique. Les commandes passées ont jusqu'ici été de dix appareils en 1974, vingt en 1975, six en 1976, quatorze en 1977; quinze appareils seront commandés en 1978.

Le WG 13 Lynx est un hélicoptère de lutte anti-sous-marine réalisé en coopération avec la Grande-Bretagne : vingt-six ont été commandés. Il n'y aura pas de commande en 1978.

- 4. Chapitre 53-71. Constructions neuves de la flotte
- 4.1. Ce chapitre reçoit 2877 millions de francs d'autorisations de programme (+28,7% par rapport à 1975) et 2781,7 millions de francs de crédits de paiement (11,6%) finançant les constructions neuves, mais aussi des refontes et modernisations ainsi que l'achat de rechanges, il absorbe 57% des autorisations de programme du titre V.
 - 4.2. Les crédits permettront les opérations suivantes :

Art. 10:

Achèvement de construction :

- Frégates F 67 « crotalisation » du Tourville et du Duguay Trouin.

Démarrage et poursuite de constructions :

- 2 SM type Agosta »:
- 3 corvettes C. 70;
- 15 avisos :
- 1 corvette C 70 anti-aérienne :
- 2 sous-marins nucléaires d'attaque ;
- -- pétrolier-ravitailleur n° 2 Meuse et n° 3 :
- 3 bâtiments anti-mines n 1, 2 et 3.

Achat de rechanges de grande prévoyance.

Art. 20:

Refonte et modernisation d'unités en service :

- -- transformation de 5 dragueurs en chasseurs de mines ;
- modernisation de 4 dragueurs :
- -- modernisation Masurca du *Clemenceau* (Super Etendard, AN 52 Senit).

Art. 30:

Bâtiments de servitude.

Art. 40:

Force océanique stratégique (FOST) :

- poursuite et construction du cinquième SNLE;
- maintien en condition des quatre premiers SNLE;
- achat de rechanges environnement.

5. — Chapitre 53-72. — Munitions et engins

Les crédits de paiement passent de 390 millions de francs à 540 millions de francs (+ 38%).

Les opérations prévues sont (en millions de francs) :

Art. 10. — Direction technique des constructions navles	360
Dont :	
Munitions pour la flotte	88
Equipements	39
Torpilles autoguidées L 5	30
Torpilles F 17	64
Missile surface-air Masurca	53
Missile anti-sous-marin Malafon	17
Munitions Aéronautique navale	18
Missile air-sol AS 37	69
Art. 20. — Direction technique des engins	180
Dont :	
Missile mer-mer 38	40
Missile AM 39	80
Crotale naval	60

6. — Chapitre 54-61. — Travaux maritimes.

TRAVAUX ET INSTALLATIONS

Les autorisations de programme passent de 134 à 172 millions de francs (= 27.6 %) et les crédits de paiement de 136 à 153 millions de francs (= 13.4 %).

Les principales opérations s'effectueront :

A Brest: 30 millions de francs d'autorisations de programme dont 14 millions de francs pour la deuxième tranche d'exécution du Centre d'instruction naval et 2 millions de francs pour la protection des installations;

A Cherbourg : 21 millions de francs dont 6 millions de francs pour la rénovation de la caserne Blaison et 5 millions de francs pour la réfection de quais ;

 $A\ Toulon:$ 39,8 millions de francs (construction d'une base-vie, réfection de quais) ;

A Rochefort : 20 millions de francs dont 10 millions de francs pour des casernements pour officiers mariniers ;

A La Réunion : 13 millions de francs dont 7 millions de francs pour la construction de l'unité marine et 6 millions de francs pour la construction d'une station de réception.

DEUXIEME PARTIE

MISSIONS ET ACTIVITES DE LA MARINE

Après avoir analysé le projet de budget de la Section « Marine » qui nous est proposé, il reste à votre rapporteur à vous soumettre les réflexions que lui inspirent la situation présente et l'avenir de la Marine nationale.

A. — La Force océanique stratégique (FOST)

La mise en œuvre de la Force océanique stratégique est la mission prioritaire de la Marine, qui se trouve ainsi en charge de la composante la plus sûre et la moins vulnérable de notre force nucléaire stratégique, c'est-à-dire de notre défense fondée sur la dissuasion. La force océanique stratégique se voit consacrer cette année, entretien compris, 1 238 millions de francs, c'est-à-dire 45 % des crédits de paiement du chapitre 53-71 (Constructions neuves de la Flotte), proportion qui reste la même qu'en 1977.

Quatre S. N. L. E. (sous-marins nucléaires lanceurs d'engins) sont maintenant en service : le Redoutable, le Terrible, le Foudroyant et l'Indomptable; le cinquième, le Tonnant, vient d'être lancé à Cherbourg et entrera en service dans deux ans. Sur les quatre sous-marins en service, trois sont opérationnels et un, en grand carénage, par roulement : selon les périodes, un ou deux sous-marins assurent en mer la permanence de notre dissuasion. Quand entrera en service le cinquième sous-marin, nous pourrons avoir en patrouille, en permanence, deux ou trois sous-marins jusqu'au moment où devra être entreprise la refonte des premiers d'entre eux, refonte qui sera d'ailleurs mise à profit pour les doter du nouveau missile M. 4 à ogives multiples; pendant ces refontes, notre permanence à la mer redeviendra donc ce qu'elle est actuellement. C'est la raison du débat actuel relatif au sixième S.N.L.E.

dont la construction a été reportée aux années 1950 de façon à ne pas disposer d'un sixième Redoutable mais d'un premier S.N.L.E. d'une nouvelle génération, plus performant et mieux armé. Votre rapporteur de la Section commune, notre collègue Genton, a analysé dans son rapport l'évolution globale de notre capacité de dissuasion, prenant en compte non seulement notre force océanique stratégique, mais aussi les forces nucléaires confiées aux armées de terre et de l'air. C'est dans ce cadre qu'il nous apparaît nécessaire de replacer la discussion relative au sixième S.N.L.E., discussion qui déborde largement les problèmes de la section « Marine » du budget de 1978.

Telle qu'elle est actuellement, grace aux performances et à la fiabilité du matériel réalisé, grâce aussi aux qualités des équipages et du personnel militaire et civil chargé de l'entretien, notre force océanique stratégique est un remarquable instrument, pièce essentielle de notre politique de dissuasion.

B. — Les missions de service public de la Marine nationale.

1. — Comme vous le savez, la Marine assure de multiples tâches à caractère de service public. Nous n'en reprendrons pas l'énumération et nous contenterons de rappeler sa participation aux activités d'assistance et de sauvetage, à la police de la navigation, à la lutte contre la pollution en mer.

Les activités d'assistance et de sauvetage sont en progression constante : elles ont représenté, en 1976, 133 jours de mer et 1 142 heures de vol (à comparer avec les 76 jours de mer et les 936 heures de vol de 1975); les imprudences de certains marins d'occasion, grandes dévoreuses de temps et d'argent, sont tout à fait regrettables ; ces missions de sauvegarde de la vie humaine n'en doivent pas moins être impérativement assurées.

La mise en vigueur depuis le 15 juillet 1977 du dispositif de séparation du trafic en Manche et dans le Pas de Calais a demandé de la part de nos forces navales un nouvel effort: jusqu'au 1" octobre, elles ont consacré à cette tâche 2 560 heures de mer et 233 hures de vol, dressant 696 procès-verbaux pour non-respect des nouvelles règles de circulation.

Enfin la lutte contre la pollution a été marquée au dernier trimestre de 1976 et jusqu'à l'été 1977 par l'affaire du Böhlen, ce pétrolier est-allemand coulé au large de l'île de Sein. C'est la Marine que le Gouvernement avait chargée de diriger et d'organiser, avec les sociétés civiles compétentes, la COMEX en particulier, la mise hors d'état de nuire de cette épave, particulièrement polluante. Cette tâche, menée à bien le 23 août, a coûté à la Marine 145 millions de francs dont le remboursement est nécessaire et devrait figurer dans le collectif de fin d'année.

2. — Une zone économique de 200 milles nautiques a été activée cotte année au large de certaines de nos côtes, Atlantique, Saint-Pierre-et-Miquelon, Guyane : la surveillance de cette zone entraîne pour la Marine de nouvelles charges qui n'avaient évidemment pas été prises en compte lors du vote de la loi de programmation. Certes. la Marine surveillait déià ces zones, mais leur surveillance par ses bâtiments devra être renforcée. Certes aussi, cette nouvelle mission n'est pas du ressort exclusif de la Marine puisque d'autres administrations y sont parties prenantes; mais chacun sait que les moyens maritimes ou aériens de ces administrations, douanes, gendarmerie, affaires maritimes, sont faibles et qu'elles ne disposent pas de bâtiments de haute mer aptes à patrouiller par tous les temps à grande distance des côtes. S'il faut donc construire à cette fin des bâtiments rustiques et peu coûteux, car il ne serait pas raisonnable d'y consacrer des bâtiments ou des avions conçus pour la lutte anti-sous-marine ou anti-aérienne, il nous semble évident que ces nouveaux bâtiments devraient être confiés à la Marine. M. Achille Fould, président du GICAMA (Groupe interministériel de coordination des actions en mer des administrations), a été chargé par le Gouvernement de mener une étude sur les moyens navals et aériens à prévoir pour la surveillance de la zone des 200 nautiques et le Premier ministre vient d'annoncer à l'Assemblée Nationale que le Gouvernement déposerait avant le 1^{-r} juillet 1978 un rapport à ce sujet. Il convient donc d'attendre les résultats de ces études, mais on peut d'ores et déjà constater la manière dont d'autres Etats ont réagi devant le même problème. La Grande-Bretagne, pourtant déjà pourvue de moyens importants, a prévu quatre patrouilleurs supplémentaires, le Canada, 4 frégates, 3 patrouilleurs et 18 avions, la Norvège, 7 bâtiments dotés d'un hélicoptère et de 3 avions. Et les Etats-Unis ont décidé de doter leur « coast-guard » de 27 grands bâtiments, 30 patrouilleurs et de 41 biréacteurs Falcon (Dassault) pour la surveillance aérienne.

Il ne fait donc pas de doute que, comme les autres, notre pays devra augmenter ses forces de surveillance maritime et aérienne dans la zone des 200 nautiques et nous croyons nécessaire que ces nouvelles forces soient confiées à la Marine. Mais, en aucun cas, le financement des constructions neuves nécessaires ne devra être assuré sur les crédits prévus par la loi de programmation qui ne prenait pas en compte cette nouvelle mission; il devra être prévu hors programmation.

C. — Le déploiement de nos forces Outre-Mer.

Nos forces maritimes et aéronavales, en dehors de leur présence dans notre zone métropolitaine, sont réparties Outre-Mer selon les besoins du moment. Nous voudrions donc insister un moment sur le déploiement actuel d'une importante partie de nos forces dans l'Océan Indien, zone à laquelle nous persons que nous devons porter un intérêt tout particulier en raison de son importance essentielle pour nos approvisionnements pétroliers.

Actuellement et depuis le raois d'avril 1977, nous avons mis en place en océan Indien, pour protéger les premiers pas de la jeune république de Djibouti une force aéronavale, baptisée Saphir II, qui comporte un porte-avions et son groupe aérien (40 appareils), une frégate anti-sous-marine, deux escorteurs d'escadre anti-aériens, un pétrolier-ravitailleur, un petit pétrolier, une permanence d'un avion de patrouille maritime et deux commandos. Prélevés sur nos escadres de la Méditerranée et de l'Atlantique, les forces leur manquent cruellement et ne leur laissent que de faibles capacités opérationnelles. Pourrons-nous encore, quand le tonnage de notre flotte aura baissé jusqu'aux 250 000 tonnes, de la loi de programmation au lieu des 303 000 actuelles, en détacher de tels groupes opérationnels qui peuvent pourtant se révéler indispensables à la défense de nos intérêts dans le monde?

Et, puisque nous parlons de l'océan Indien, nous ne pouvons pas laisser passer l'occasion de mentionner l'importance de l'île de Mayotte, dont les habitants ont demandé leur maintien dans la République : ce point d'appui doit être amélioré pour qu'il puisse donner des facilités d'escale à nos bâtiments à l'entrée du canal de Mozambique, où transite une part très importante des approvisionnements en carburants des pays européens.

Nous mentionnerons seulement, pour compléter ce bref tableau du déploiement de nos forces maritimes dans le monde, que nous entretenons encore dans le Pacifique un certain nombre de bâtiments, en diminution depuis le passage de nos essais nucléaires des explosions dans l'atmosphère aux explosions souterraines, et que nous maintenons une certaine permanence dans la zone des Antilles-Guyane.

TROISIEME PARTIE

L'EVOLUTION DE NOS FORCES

1. — Le budget qui vous est présenté est le deuxième de la période couverte par la loi de programmation votée en 1976. Il confirme, après la mise en place de la politique de revalorisation de la condition militaire, l'important effort accompli puisque les autorisations de programme du titre V augmentent de 21 %.

Est-ce à dire qu'il soit pleinement satisfaisant? On ne peut l'affirmer quand on constate l'étalement dans le temps, incontestable, des constructions neuves de bâtiments. C'est ainsi que la loi de programmation prévoyait la livraison avant 1982 de quatre corvettes : il est essentiel que cet engagement soit tenu, car ce sont là les seuls bâtiments de combat vraiment significatifs que nous ayons en construction, ceux qui constitueront dans l'avenir l'épine dorsale de notre flotte. De même, la cadence de construction de nos sous-marins nucléaires d'attaque semble lente comme celle des bâtiments anti-mines.

La nécessité d'accélérer les constructions neuves semble maintenant admise puisque M. le Président de la République vient de déclarer à Brest, le 7 novembre, que nous allions construire 10 000 tonnes de bâtiments par an, chiffre qui devrait être porté ultérieurement à 12 000 tonnes annuelles. Il importe maintenant, au plus vite, de traduire dans les faits ces promesses qui devraient se concrétiser au moment où seront actualisés, en 1979, les objectifs de la loi de programmation. En attendant, il faut noter que les seules commandes de bâtiments de surface qui seront passées en 1978 concerneront une corvette C 70 antiaérienne, un aviso A 69 et deux bâtiments anti-mines.

2. — Quant à l'entretien de nos forces, les crédits qui ont pu y être consacrés, au chapitre 34-31 du titre III, sont de 1 168 millions de francs au lieu de 1 053 millions de francs en 1977. Leur augmentation n'est que de 11 %. Leur pouvoir d'achat, d'une année sur l'autre, ne change guère. C'est dire que l'entretien de nos bâtiments, d'autant plus indispensable et coûteux que leur vieillissement s'accentue, continuera à être précaire. Les crédits de 1978 ne permettront donc, comme en 1977, que d'assurer un entretien convenable sans qu'on puisse compenser les insuffisances criantes des années antérieures

3. — L'augmentation de 34 % des crédits affectés à l'achat de carburants, qui passent de 204 à 275 millions de francs, permettra, d'une part, d'arrêter l'hémorragie de nos stocks, d'autre part, d'augmenter de 90 à 94 le nombre moyen de jours de mer par an de nos bâtiments. C'est un élément très positif du présent budget. Encore faudra-t-il pour cela que les prix des carburants connaissent une certaine stabilité.

On se rapprochera donc, dans ce domaine, des objectifs de la loi de programmation qui sont de 100 jours de mer par an. Mais l'effort devra être poursuivi dans les prochains budgets.

QUATRIEME PARTIE

LE PERSONNEL

A. — Le personnel militaire.

1. — Les effectifs budgétaires moyens prévus pour 1978 sont les suivants :

Officiers	4 230	(—	97)
Officiers marinier:	29 152	(+	988)
Hommes du rang	34 848	(—	946)

La diminution du nombre des officiers est due pour une part au passage dans le corps technique de l'armement de 25 officiers d'administration et pour une autre part d'une diminution de 30 du nombre des lieutenants et enseignes de vaisseau. Cette dernière mesure, déjà prise en 1977, sera reconduite chaque année jusqu'en 1980 et gagera l'expansion du corps des majors. Celui-ci comptera alors 969 membres.

L'augmentation de 988 du nombre des officiers mariniers et la diminution corrélative de celui des hommes du rang va permettre de poursuivre le « repyramidage » des effectifs de la Marine : la proportion des officiers mariniers y reste encore nettement plus faible que dans les autres armées et des mesures analogues devront encore être prises dans les budgets à venir. 76 millions de francs y seront consacrés en 1978.

2. — La qualité du personnel de la Marine reste très bonne, elle va même en s'améliorant du fait de l'augmentation du nombre des candidats à l'engagement. Pour ce qui concerne les appelés, le nombre des volontaires désirant faire leur service dans la Marine reste très supérieur aux besoins et bon nombre d'entre eux (400 actuellement) profitent des dispositions de la loi du 10 mai 1976 qui leur permettent de prolonger quelque peu la durée de leur séjour sur nos bâtiments.

3. — L'année 1977 a vu s'achever la mise en place du nouveau statut du personnel militaire : chacun reconnaît qu'il a apporté aux officiers, officiers mariniers et hommes du rang des satisfactions indiscutables.

Il est cependant un problème préoccupant qui n'est pas particulier à la Marine mais y revêt peut-être plus d'acuité que dans les autres armées, c'est celui du ralentissement de l'avancement des officiers. La conjoncture économique a en effet entraîné une nette diminution des départs volontaires (92 sur 1977 dans le corps des officiers de marine contre une moyenne de 122 dans les années antérieures à 1975). De plus, pour pouvoir répondre aux missions qui lui ont été confiées dans le passé, la Marine a dû, à certaines époques, augmenter le nombre des admissions à l'Ecole navale et restreindre au même moment les départs volontaires. Cela concerne particulièrement les officiers nés en 1932, 1933, 1934 et 1935 dont les chances d'accéder au grade de capitaine de vaisseau risquent de descendre en dessous de 50 % en raison du système des créncaux adopté dans le nouveau statut. Plus grave encore, ce blocage se répercutera sur l'avancement des lieutenants de vaisseau -pour lesquels le système de créneau offrira les mêmes inconvénients. Une part non négligeable des officiers sortant de l'Ecole navale risquent donc de ne pas accéder aux grades d'officiers supérieurs. ce qui est inacceptable. Ces difficultés ont été reconnues par le Ministre de la Défense devant votre Commission des Affaires étrangères. de la Défense et des Forces armées : il importe que soient trouvées des dispositions transitoires qui permettent d'offrir aux officiers des perspectives de carrière qui ne soient pas inférieures à celles annoncées lors de la parution des nouveaux statuts.

4. — Le problème des militaires retraités n'est évidemment pas particulier aux marins, nous souhaitons cependant les mentionner en nous félicitant de la concertation qui s'est établie entre l'Administration et les très actives associations de retraités de la Marine. La question de la seconde carrière des militaires retraités est une de leurs préoccupations essentielles : des assurances ont été données à ce sujet par le Président de la République et le Premier Ministre, elles devraient apaiser les inquiétudes. Quant aux demandes relatives à l'accès à l'échelle de solde n° 4 des retraités admis à la retraite avant le 1° janvier 1951, nous demandons instamment qu'un geste soit fait au bénéfice des intéressés malgré les difficultés à résoudre.

B. — Le personnel civil.

- 1. Le personnel civil comprend 29 500 personnes pour la Direction technique des constructions navales et 6 800 personnes réparties essentiellement entre les Travaux maritimes, le Service technique des transmissions de la marine, le Service hydrographique et océanographique de la Marine, le Service central de l'Aéronautique navale.
- 2. La plus grande partie de ce personnel bénéficie d'un statut régi par le décret du 1^{rt} avril 1920 qui leur assure la stabilité de l'emploi. Les autres ouvriers sont temporaires mais bénéficient d'avantages très proches de ceux accordés au personnel sous statut, notamment en matière de rémunérations, de congés de maladie, d'avancement, de droits syndicaux : seul pratiquement le régime de retraite est différent. L'intégration d'une partie des temporaires au statut se poursuit et une nouvelle tranche sera intégrée en 1978.

Depuis 1951, la rémunération des ouvriers civils est alignée sur les salaires de la métallurgie en région parisienne, disposition très favorable. Mais le décret du 28 mars 1977 a décidé que les quatre bordereaux trimestriels de salaire établis à partir du 1^{er} juillet 1977 seraient, en raison du plan de redressement économique, indexés sur l'indice des prix de consommation, leur pouvoir d'achat ne souffrira donc pas.

CONCLUSION

Ombres et lumières marquent, en ce qui concerne la Marine, l'année qui vient de s'écouler et le proche avenir.

Pour faire sa part à l'optimisme, il faut retenir l'intérêt croissant porté par l'opinion française aux problèmes de la mer. 1977 a montré que, dans plusieurs domaines comme celui de la plongée profonde (operation Janus) à laquelle participe activement la Marine nationale, comme celui de la lutte anti-pollution (opération Böhlen), nos ingénieurs, nos chercheurs, nos marins étaient à la pointe des techniques nouvelles. Par ailleurs, de nombreuses déclarations des plus hautes autorités de l'Etat, Président de la République comme Premier Ministre, ont mis l'accent sur l'importance de la mer, donc de la Marine, dans le domaine économique comme dans celui de la défense et ont exalté l'idée d'une expansion maritime de la France.

Et pourtant, au moment où l'extension de notre zone économique à 200 nautiques est en cours et nécessite des moyens accrus de surveillance qui seront pour la plus grande part à la charge de la Marine, au moment où nous entretenons outre-mer des forces importantes — et c'est nécessaire — que voyons-nous? Un tonnage décroissant, des bâtiments vieillissants, des arsenaux partiellement sous-employés.

N'en disconvenons pas, la loi de programmation est respectée dans les crédits qu'elle prévoyait; mais les mises en chantiers sont rares et l'étalement dans le temps des constructions neuves est de règle. Nous avons noté cependant l'assurance donnée par le Ministre de la Défense que les quatre corvettes ASM prévues par la loi de programmation entreront en service avant 1982. Nous notons également l'engagement pris par le Premier ministre à l'Assemblée Nationale de poursuivre avec vigueur la définition puis la construction d'un sous-marin nucléaire lanceur d'engins de la deuxième génération. Nous enregistrons la promesse que le Gouvernement déposera avant le 1er juillet 1978 un rapport indiquant dans quelles conditions sera assurée la mission de surveillance

des 200 nautiques et nous souhaitons que la part de la Marine dans les moyens à construire soit, comme il est naturel, essentielle. Nous constatons enfin que M. Raymond Barre, Premier Ministre, vient de déclarer à l'Assemblée qu'il partageait le sentiment exprimé par M. Debré selon lequel, dans les années à venir, la France aura besoin d'une marine forte.

Ces engagements doivent maintenant être tenus et ces promesses concrétisées. Il est encore possible de redresser la situation actuellement déclinante de notre Marine et nous pensons que la réactualisation, prévue en: 1979 pour la période 1980-1982 de la loide programmation devra être mise à profit pour reviser en hausse la part de la Marine pour permettre une augmentation notable de nos forces de surface. Si nous n'y prenons garde en effet et si un effort important n'est pas entrepris et poursuivi avec vigueur au-delà de la période couverte par la loi de programmation, nous risquons d'aborder les années 1985-1990 avec une marine qui seraloin de supporter la comparaison avec celles de pays comparables au nôtre; nous pensons en particulier à la Grande-Bretagne qui continue, malgré une situation économique difficile et sans avoir de responsabilités mondiales supérieures aux nôtres, à se doter de forces de combat modernes et équilibrées ; elle a en effet actuellement en construction 2 croiseurs anti-sous-marins de 19 000 tonnes: 6 destrovers lance-missiles de 3 500 tonnes, 4 frégates antisous marines de 2 500 tonnes, 3 escorteurs de 4 000 tonnes, 4 sousmarins nucléaires d'attaque et une dizaine de bâtiments de surveillance de la zone économique, soit environ 100'000 tonnes de bâtiments, alors que, dès à présent, ses bâtiments sont plus nombreux et plus récents que les nôtres. Cette situation doit nous faire réfléchir et votre commission demande que des assurances nous soient données sur les perspectives d'avenir de notre Marine.

Sous réserve de ces observations, votre commission donne un avis favorable à l'adoption des crédits de la section Marine du budget de la Défense pour 1978.

ANNEXES

ANNEXE A
(Milliards de francs.)

		1977		1978)URCE! augmen	
Budget général						12,4	
Budget de la Défense		58,4		67, 6		15,8	:
Budget Marine		9.7		11.3		16.5	,
<u></u>							
1971	1972	1973	1974		1976	1977	1978
Part section Marine dans le budget de la Défense 18.09	17,91	17,48	16,80	16,23	15,87	17,55	16.72
est	BUDO Def e r	GET I	POURCE TAGE	N B	UDGET Marine.	POL	RCEN- AGE
1977							
Depenses ordinaires	34.4	1	59		5,1		53
Dépenses en capital	23.9	•	41		4.6		47
	58.3	3	100		9.7	:	100
1978				•			
Depenses ordinaires	39.	2	58		6		53
Depenses en capital	28.	5	42		5.3		47
	67.	7	100		i1.3	,	100

ANNEXE B

Répartition par parties et par chapitres des crédits du titre III de la section Marine.

HAPITRES	INTITULES	BUDGET VOTE 1977	PROJET DE BUDGET	POURCENTAGE de variation.
31-12	Première partie. Personnel Rémunérations d'activites			
	Soldes, indemnités et allocation diverses	2 540 607	3 000 864	+ 18,12
	Troisième parti.			
33-10 33-91	Cotisations sociales. Part de l'Etat Prestations sociales versées par l'Etat	159 356 116 566	195 201 127 848	+ 22,49 + 9,67
	Totaux pour la troisième partie	275 922	323 049	+ 17,07
	Quatrième partie. — Matériel et fonctionnement des armes et services:		·	
34-11	Alimentation	2 72 170	314 235	+ 15,45
34-12	Entretien et activités des forces maritimes	429 831	487 464	+ 13,40
34-13 34-14	Dépenses centralisées de soutien	82 989	83 500	+ 0,01
34-21	Carburants et combustibles opérationnels Frais d'exploitation des services	203 704 36 785	274 600 45 700	+ 34,80
34-31	Entretien de la flotte, des munitions et des matériels divers.	1 052 096	1 168 000	+ 24,23 + 11,02
34-35	Entretien des matériels aériens. Programmes	224 058	261 250	+ 16,59
34-41		2 301 633	2 634 749	+ 14,49
34-41 et	Achat de matériel informatique et autres dépenses infor- matiques	_	10.000	
34-42		*	16 800	
nouveaux)	Totaux pour la quatrième partie	2 301 633	2 651 549	
36-01	Sixième partie. Subventions de fonctionnement :	-	•	
	Subventions	9 184	10 200	+ 11,6
37-81	Septième partie. — Dépenses diverses :		* -	
	Dommages consécutifs à des événements de mer	320	320	0
	Totaux	5 127 666	5 985 982	+ 16.7

CHAPITRES	INTITULE	AUTORISATIONS de programme.		POURCE TAGE de		CREDITS DE PAIEMENT		POURCEN- TAGE de	
		1977	1978	variation	1977	1978	1	iation.	
53-71	Promière partie. — Etudes, recherches et prototypes:								
	Etudes techniques d'armement et prototypes	555 000	680 000	+ 22,5		623 000	+	11,25	
	Troisième partie Fabrications :		## 177 .TEM						
53-41	Habillement, couchage, casernement	70 000	70 000	0	64 249	70 000	+	8,95	
53-51	Aéronautique navale, matériel de série	1 230 000	1 390 000	+ 13,0	1 740 000	1 047 000	+	41,50	
53-61	Service technique des transmissions. — Equipement	70 000	70 000	0	61 094	66 200	+	8,35	
53-71	Constructions neuves de la flotte		2 877 655	+ 28,8	1	2 781 655	+	11,6	
53-72	Munitions et engins	460 000	540 000	+ 17,4		430 000	+	10,21	
53.73	Equipement militaire	78 000	70 000	10,3	71 000	80 800	+	13,80	
	Totaux pour la troisième partie	4 143 000	5 017 655	+ 21,1	3 818 343	4 475 655	+	17,21	
	Quatrième partie. — Infrastructure:								
54-41	Commissariat de la marine Travaux et installations	16 000	19 000	+ 18,7	5 16 000	17 000	+	6,25	
54-51	Aéronautique navale. — Bases	40 000	52 000	+ 30,0		37 000	1+	14,56	
54-61	Travaux maritimes Travaux et installations	134 000	171 800	+ 27,6	3 135 596	153 800	+	13,42	
54-62	Travaux maritimes et aéronautique navale Acquisitions		İ				Ì		
	immobilières	1 400	3 345	+ 138,9	2 2 600	5 345	+	105,58	
	Totaux pour la quatrième partie	182 000	246 145	+ 35,2	4 186 486	213 145		14,30	
	Totaux pour le titre V	4 890 000	5 943 800	1		5 311 800	1	16.36	